



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conformément aux dispositions de la Loi n° 22/069 du 27 décembre 2022 et de l'Instruction n° 55 de la Banque Centrale du Congo relative à la discipline de marché, RAWBANK a le plaisir d'annoncer à sa clientèle et au public, la publication de son Rapport Pilier III pour l'exercice 2023.

Les informations présentées dans le cadre du Rapport Pilier III ont été soumises au même niveau d'examen et de contrôle interne que celles communiquées dans les états financiers. Elles sont complémentaires aux informations reprises dans le rapport annuel 2023.

Le Rapport Pilier III, publié ce jour, apporte au public une série d'informations quantitatives et qualitatives détaillées sur la Banque, concernant : sa gestion des risques, son dispositif de contrôle interne, sa gouvernance, les grands axes de sa stratégie commerciale. La gouvernance renforcée, la gestion des risques et l'innovation, notamment dans le Digital Banking, sont au cœur de la stratégie de RAWBANK.

A travers cette communication, RAWBANK réaffirme son engagement en faveur de la transparence dans la communication financière, dans le respect de la réglementation et des bonnes pratiques dans l'exercice de ses activités.

Le Rapport Pilier III ainsi publié est disponible pour consultation, dès ce jour, sur le [site web officiel](#) de la banque et au Journal Officiel de la République.

En conformité avec l'article 21 de l'Instruction n°55 de la Banque Centrale du Congo, le Rapport Pilier III est publié semestriellement, respectivement : quatre (4) mois après la date de clôture annuelle, et dans un délai de trois (3) mois après la date d'arrêté du premier semestre.

Kinshasa, le 7 mai 2024



RAWBANK